

## ÉLÉMENTS SOCIOCULTURELS DANS LA TRADUCTION EN ROUMAIN DES DOCUMENTS OFFICIELS DE LANGUE FRANÇAISE

Mirela-Cristina POP

Politehnica University Timișoara

**Résumé:** La traduction des documents officiels se distingue par rapport à d'autres types de traduction compte tenu des contraintes auxquelles le traducteur est tenu de répondre : objectives, imposées par les milieux sociaux où le texte traduit servira pour instrument de communication, actualisées par des normes juridiques, morales et culturelles, et subjectives, imposées par le bénéficiaire. Partant de la prémisse suivant laquelle les éléments socioculturels sont susceptibles de poser problème au traducteur, nous jugeons utile d'inventorier les catégories d'éléments socioculturels potentiellement problématiques pour le traducteur roumain utilisant comme langue source le français lors de la traduction des documents officiels relatifs aux personnes.

**Mots clés:** problèmes de traduction, documents officiels relatifs aux personnes, éléments socioculturels, genres, sous-genres

### 1. Introduction

La présente recherche poursuit la perspective socioculturelle adoptée dans des travaux antérieurs (Pop 2009), consacrés à l'étude des problèmes posés par la traduction en roumain des documents personnels de langue française, notamment des actes de mariage. La problématique du culturel dont nous traitons ici s'inscrit dans l'approche socioculturelle de la traduction, particulièrement développée dans l'espace traductologique anglo-saxon et espagnol (Schlesinger et Jettmarova (éds.) 2005, Pym, 2004, Aixela, 1996).

L'exploration de la dimension culturelle en traduction représente un sujet de prédilection en traductologie visant notamment des corpus littéraires, les études portant sur la traduction des documents officiels étant assez réduites sur le plan international et quasiment inexistantes sur le plan national, malgré l'importance sociale et culturelle de ce type de traduction dans la communication. À titre d'exemple, nous évoquons un ouvrage paru en 2003, dû à Roberto Mayoral Asensio, portant sur la traduction des documents officiels de l'anglais vers l'espagnol.

Le présent article vise à identifier les éléments socioculturels, référant à la culture professionnelle de langue française, tels qu'ils apparaissent dans les documents officiels relatifs aux personnes.

L'hypothèse sous-jacente à notre étude vise le fait que les éléments socioculturels ne diffèrent pas seulement en fonction de la culture nationale ou discursive ayant généré un certain type de document, mais aussi en fonction des genres et sous-genres correspondant aux documents officiels.

Cette hypothèse se fonde sur les propriétés des genres dont relèvent les documents officiels, en l'occurrence, les documents officiels relatifs aux personnes.

L'article est structuré en trois sections. L'introduction souligne le rôle des documents officiels dans la communication professionnelle. Le cadre théorique spécifie les notions de « document officiel » et d'« élément socioculturel » à partir de la vision sociologique de la culture. La dernière section comprend une analyse des documents officiels sélectionnés permettant d'identifier les éléments socioculturels propres aux genres et sous-genres délimités.

## 2. Cadre théorique

### 2.1. Classification des documents officiels

S'il l'on veut décrire l'usage qu'une communauté discursive fait d'une langue, il faudra étudier les genres, parce que c'est par l'intermédiaire des genres que les membres d'une communauté communiquent. Suivant notre opinion, l'analyse des genres professionnels permet de rendre compte des règles d'interprétation et d'élaboration d'un discours, touchant à des aspects allant de ceux individuels à ceux sociaux, culturels et institutionnels. Cette démarche s'avère d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'identifier des éléments culturels présents dans des documents émanant d'autorités publiques.

Dans la vision des professionnels du domaine, l'analyse des propriétés des genres poursuit deux objectifs principaux. Le premier consiste à valider le statut de genre d'un ensemble de faits communicatifs, alors que le second vise à démontrer l'appartenance d'un texte à un genre professionnel.

Les propriétés des genres dérivent du fait que le genre est le « miroir » d'un peuple. Des textes relevant d'un certain genre, créés dans la même culture professionnelle, mais dans des cultures nationales différentes, peuvent être dotés de contenus et de formes textuelles similaires, ayant en vue que le contenu est déterminé par le but communicatif.

Les documents personnels peuvent être classifiés suivant plusieurs critères, dont voici quelques-uns (Pop, 2009 : 88) :

- l'acte de communication: identification (actes d'état civil), certification (certificats, attestations, diplômes), déclaration (déclaration de cession d'un véhicule, déclaration d'impôt, etc.), etc. ;
- le fait auquel réfère le document : l'état des personnes physiques (acte de mariage, acte de naissance, carte nationale d'identité, livret de famille, jugement de divorce, acte de décès, passeport), les études (certificats et diplômes divers), etc. ;
- l'autorité publique dont émane le document : actes notariés, actes d'études, actes judiciaires, etc.

On peut ajouter un autre critère de classification des documents personnels : l'action socio-professionnelle visée par le document : identification (actes d'identité), transaction (actes de transaction), certification (actes de certification), etc.

Pour être valide, une typologie des documents officiels doit prendre en compte des critères visant les propriétés du fait communicatif pris comme repère.

À prendre en compte le critère sélectionné (le but communicatif), les documents officiels relatifs à la personne relèvent de quatre genres : le certificat, le diplôme, le contrat et la déclaration.

Les certificats, émanant, dans la plupart des cas, d'autorités publiques, ont pour but d'attester un fait, un droit ou l'identité d'une personne.

Les *diplômes* sont des actes délivrés par des établissements d'enseignement et visent soit à conférer un titre ou un grade et, implicitement, un droit acquis par une personne, soit à sanctionner un parcours de formation. Les diplômes correspondant au second but communicatif sont au fait des certificats, voire des « attestations ».

Les *contrats, les procurations et les mandats* représentent des actes délivrés par des notaires qui consignent l'existence d'un accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes dans le but de conclure, de modifier ou d'achever des rapports juridiques.

Les *déclarations*, rédigées par des notaires, sont des actes par lesquels une personne déclare l'existence d'un fait générant des droits et des obligations.

Les dictionnaires français enregistrent les propriétés discursives des documents officiels dans les définitions.

Le *certificat* représente un « document officiel, émanant d'une autorité qualifiée, qui atteste un fait, qui rend compte d'un état, d'une qualité, qui cautionne la conformité d'une situation à certaines règles » (*Le grand dictionnaire terminologique*). Comme sous-genre, le certification d'immatriculation est une autorisation de circuler d'un véhicule permettant son identification.

Le *diplôme* est un « acte par lequel une autorité compétente atteste qu'un élève ou un étudiant a achevé avec succès un programme d'études » (*Le grand dictionnaire terminologique*).

Le *mandat* ou la *procuracion* est un « document donnant à un tiers le pouvoir d'agir au nom d'une autre personne soit à des fins particulières, soit à des fins générales » (*Le grand dictionnaire terminologique*).

La déclaration est un « acte de procédure écrite dans lequel une personne, dans une instance civile, articule les faits et les moyens au soutien de sa demande en justice » (*Le grand dictionnaire terminologique*).

## 2.2. La notion d'élément socioculturel

Notre vision du culturel repose sur une conception sociologique de la culture définie comme phénomène socioculturel partagé par les membres d'une société et sur une approche des genres et sous-genres propres à une culture professionnelle, comme « dépositaires de normes, valeurs, contraintes, pratiques, etc. » (Pop, 2009 : 86).

La conception de la culture comme « phénomène socioculturel » est due au sociologue allemand Durkheim (cité par Zamfir, Vlăsceanu 1998 : 150), pour qui la culture englobe également des « normes morales et comportementales orientées par des règles et valeurs ».

Les sociologues américains (cf. Abercrombie, Hill 1994 : 99) ajoutent des concepts tels que *système de valeurs, système de croyances* et même *idéologies* opérant une distinction entre *culture matérielle* (objets, produits d'une société : outils, jouets, figurines, rues, etc.) et *culture non matérielle* (langage, valeurs, normes, croyances et connaissances partagées par les membres d'une société).

Les dictionnaires français enregistrent l'adjectif *socioculturel* (ou *socio-culturel*) comme étant relatif aux structures sociales du point de vue de leur dimension culturelle : « En partic. [En parlant d'une pers., d'une assoc., d'un lieu] Qui exprime, diffuse certaines formes d'expression culturelles. » (*TLFi*). Le *Centre National de Ressources*

*Textuelles et Lexicales* définit l'adjectif *socioculturel* comme concernant « un groupe humain et sa culture ».

Dans notre étude, nous proposons de traiter des éléments socioculturels en tant qu'éléments spécifiques aux genres et sous-genres professionnels, considérant, tout comme le sociologue français Roger Bastide (cité par Cuche 2003 : 89), que l'élément culturel ne peut pas être étudié indépendamment de celui social, bien que nous reconnaissons que les faits sociaux ne se réduisent pas à des faits culturels, tout comme les faits culturels ne sont pas intégralement sociaux.

Les *éléments culturels*, de type général, sont assimilés aux connaissances encyclopédiques, à la culture et à la civilisation universelles, dans une perspective anthropologique, esthétique et philosophique de la culture.

Les *éléments socioculturels* sont assimilés aux pratiques professionnelles significatives, partagées par les membres d'une communauté, à la culture professionnelle, dans une perspective sociologique de la culture.

Afin d'illustrer l'hypothèse de notre étude, suivant laquelle les éléments socioculturels diffèrent non seulement en fonction de la culture nationale et de la culture discursive ayant généré un document, mais aussi en fonction du genre auquel ils appartiennent, nous avons choisi d'identifier les éléments socioculturels à partir de documents relevant de chaque genre délimité. Ainsi notre corpus a-t-il été constitué de documents rédigés en français, correspondant aux genres et sous-genres suivants : le *certificat (d'immatriculation)*, le *diplôme (d'études)* et le *contrat (de mandat) ou procuration*.

### 3. Éléments socioculturels spécifiques aux documents personnels de langue française

#### 3.1. Analyse des documents officiels relatifs aux personnes

Dans cette section, nous proposons d'illustrer notre vision théorique par l'analyse de documents personnels français appartenant à trois genres (et sous-genres) : certificat d'immatriculation d'un véhicule, diplôme d'études et mandat ou lettre de procuration.

Les résultats de notre analyse sont rendus sous la forme de trois tableaux (cf. Tableau 1, 2, et 3) contenant un inventaire des éléments socioculturels, illustrés avec des exemples.

##### A. Superstructure textuelle

- En-tête : autorité de délivrance – nationale (sigle) et transnationale ; titre du document, série ; éléments codifiés d'identification du véhicule
- Données d'identification du véhicule
- Données nominatives du titulaire du certificat
- Certification du titre de propriété sur le véhicule
- Adresse du titulaire
- Description du véhicule
- Coupon détachable: titre du document, données nominatives du titulaire, du véhicule et du document, série timbre.

<p><b>B. Sigles et abréviations spécifiques</b>  <i>P. le Préfet</i> (Pour le Préfet)  <i>Sauf regt. spec.</i> (Sauf réglementation spéciale)</p>
<p><b>C. Formules spécifiques</b>  <i>Visite avant le ... (date)</i></p>
<p><b>D. Éléments codifiés</b></p>
<p><b>1. Éléments codifiés appartenant à la culture professionnelle transnationale :</b>          - codes de description du véhicule, communs aux pays d'Europe:          (A) Numéro d'immatriculation ; (B) Date de 1<sup>re</sup> immatriculation ; (C.1) Titulaire du certificat d'immatriculation : nom, prénom, adresse</p>
<p><b>2. Éléments codifiés appartenant à la culture professionnelle nationale</b>          - codes supplémentaires de sécurité et de contrôle du véhicule          (C.4) a) <i>Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire</i></p>

**Tableau 1 – Éléments socioculturels spécifiques au certificat d'immatriculation**

<p><b>A. Superstructure textuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données nominatives de l'autorité de délivrance (ministère)</li> <li>• Formule de certification</li> <li>• Formule d'octroi du diplôme</li> <li>• Formule de datation</li> <li>• Données d'identification de l'acte d'études (série, code)</li> <li>• Signatures du ministre et du sous-ministre (ministre adjoint)</li> </ul>
<p><b>B. Formules spécifiques</b></p>
<p><b>1. Formules de certification</b>  <i>Nous soussignés attestons que X a satisfait en 2005 aux conditions prescrites par la loi et les règlements.</i></p>
<p><b>2. Formules d'octroi du diplôme</b>  <i>En foi de quoi, nous lui délivrons le présent ...</i></p>
<p><b>3. Formules de datation</b>  <i>Fait à ..., Le ... (date)</i></p>

**Tableau 2 – Éléments socioculturels spécifiques au diplôme d'études**

<p><b>A. Superstructure textuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En-tête : données nominatives du notaire (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone)</li> <li>• Titre du document</li> <li>• Données nominatives du mandant (nom, prénom, adresse)</li> <li>• Objet du mandat</li> <li>• Données nominatives du mandataire (nom, prénom, adresse)</li> <li>• Droits du mandataire</li> <li>• Formule de datation</li> <li>• Signature mandant</li> <li>• Formule d'authentification (cachet), signature, série</li> <li>• Cachet du notaire, signature</li> </ul>
--

<b>B. Sigles et abréviations spécifiques</b> Me (Maître le notaire)
<b>C. Formules spécifiques</b>
<b>1. Formules de certification</b> <i>Je soussigné Me X, Notaire à ... , certifie sincère et véritable la signature de ... apposée ci-dessus</i> <i>Bon pour pouvoir</i>
<b>2. Formules d'identification du mandant / mandataire</b> Formule de politesse ( <i>Monsieur / Madame /...</i> ) + nom, prénom
<b>3. Formules de datation conventionnelles</b> <i>Fait à ... , Le ... (date)</i>

**Tableau 3 – Éléments socioculturels spécifiques au mandat**

On observe que les éléments socioculturels spécifiques aux genres et sous-genres sont conventionnels, ayant un usage institutionnalisé, et renvoient à des réalités spécifiques au genre et sous-genre professionnel dont relève un certain document.

Nous considérons que ces résultats présentent un intérêt traductologique dans la mesure où l'on atteste la présence d'éléments socioculturels relevant des genres et des sous-genres examinés, comme il suit :

- la superstructure textuelle ;
- sigles et abréviations spécifiques ;
- éléments codifiés ;
- formules spécifiques : formules d'identification, de datation, de certification, d'octroi, de légalisation des signatures.

Le genre s'actualise par des textes dotés d'une structure schématique, d'un schéma cognitif appelé « superstructure textuelle » (Adam 1990 : 96 et sv.).

Parmi les éléments socioculturels identifiés, la superstructure textuelle et les formules spécifiques (de certification, de datation, de légalisation, etc.) sont propres au genre et au sous-genre considéré. La « superstructure » a le rôle d'invariant sur lequel se greffent des différences liées à l'organisation hiérarchique du contenu.

Parmi les formules spécifiques, certaines sont propres au genre et sous-genre correspondant, alors que d'autres sont communes à plusieurs genres, telles que les formules de datation, correspondant au diplôme et au contrat de mandat, communes en français : *Fait à ... (nom de la localité), Le ... (date)*. Le roumain accepte comme formule de datation la localité suivie par la date ou la formule *Întocmit, ...*

### **3.2. Particularités des formules conventionnelles propres aux documents personnels de langue française**

L'identification des formules spécifiques est aussi importante dans l'étape préparatoire à la traduction et réclame des compétences pragmatiques de la part du traducteur mais aussi la connaissance du contexte. Par exemple, dans le cas des certificats d'immatriculation, la formule *Visite avant le ...* (suivie par la date) fait référence à la visite technique pour la vérification de l'état de fonctionnement du véhicule, l'explicitation par

le terme technique étant obligatoire lors de la traduction en roumain : *Inspecția tehnică înainte de ...* (suivie par la date). On use d'explicitation également pour la traduction en roumain de l'abréviation *Sauf regt. spec. (Sauf réglementation spéciale) : Dacă nu se specifică altfel.*

Dans le cas des diplômes d'études, les formules de certification et d'octroi du diplôme sont propres au genre : *Nous soussignés attestons que X a satisfait en 2005 aux conditions prescrites par la loi et les règlements. En foi de quoi, nous lui délivrons le présent ...* Les formules ont des correspondants précis en roumain, propres au genre : *X a îndeplinit în 2005 condițiile prevăzute de lege. Se conferă ... (Diploma ...)*. On observe l'omission des formules de certification *Nous soussignés attestons que* et *En foi de quoi* en roumain, remplacées par une formulation plus impersonnelle (*Se conferă / Le présent diplôme est délivré*).

Dans le cas des mandats ou des lettres de procuration, la formule de certification subit des transformations d'ordre quantitatif en roumain, par le procédé de l'allègement consistant dans la réduction de certains éléments de la formule française : *Je soussigné Me X, Notaire à ..., certifie sincère et véritable la signature de ... apposée ci-dessus / Subsemnatul, X, notar la ..., certific semnătura lui ... aplicată mai sus.* La version roumaine omet la formule *sincère et véritable* et l'abréviation *Me (Maître le Notaire)*, l'acte de la certification émanant de l'autorité du notaire.

L'Office québécois de la langue française enregistre le substantif *maître* avec la définition suivante : « Le titre de *maître* est donné aux avocats, aux avocates et aux notaires dans l'exercice de leur profession. [...] L'abréviation de *maître* se fait par la suppression de certaines lettres intérieures du mot : *M<sup>e</sup>* (*M<sup>es</sup>* au pluriel) ou *Me* (*Mes* au pluriel) ».

Les mandats français contiennent la formule finale *Bon pour pouvoir*, qui s'emploie dans certains actes donnant pouvoir à quelqu'un et qui se met avant la signature. Les mandats roumains renferment une formule finale plus développée qu'en français ayant le même but communicatif. Voici deux exemples de formules finales utilisées dans la rédaction des mandats en roumain :

- (1) *Tehnoredactată și autentificată la Biroul Notarului Public ..., în trei exemplare, din care s-au eliberat părți ... exemplare.*
- (2) *Tehnoredactat la sediul Biroului Notarului Public [...], astăzi, data autentificării, în trei exemplare, din care ... s-au înmănat părți.*

Dans d'autres lettres de procuration, la formule finale est *Pour faire valoir ce que de droit*, une formule spécifique aux attestations ou aux écrits administratifs. Selon le *Dictionnaire juridique*, « 'Pour valoir ce que de droit' est une locution employée dans un acte écrit dans lequel l'auteur atteste, la réalité soit, d'un fait (témoignage), soit d'une libération (paiement), soit d'une qualité, pour servir de preuve à celui que l'acte concerne ». En roumain on utilise une formule plus impersonnelle : *Prezenta s-a eliberat la cerere.*

#### 4. Conclusion

Les résultats de la recherche ont validé l'hypothèse théorique avancée dans la section théorique : les éléments socioculturels sont spécifiques, conventionnels, et

correspondent à la culture professionnelle ayant généré les genres et les sous-genres considérés.

À la lumière des résultats fournis par la recherche, nous pouvons avancer une autre hypothèse suivant laquelle certains éléments socioculturels, spécifiques aux genres et sous-genres des documents officiels relatifs à la personne, peuvent poser problème au traducteur si celui-ci ignore les propriétés des genres ou les caractéristiques de la culture ayant généré le document.

La mise en parallèles des formules conventionnelles de documents français et roumains peut conduire à l'identification des équivalences formelles dans les deux langues facilitant ainsi la tâche du traducteur professionnel.

Les formules spécifiques aux genres et sous-genres sont conventionnelles, ont une structure figée, qui permet de les étudier comparativement aux structures propres à d'autres langues ou par rapport à la langue maternelle du traducteur.

Les résultats de la recherche peuvent être appliqués dans le domaine de l'enseignement de la traduction des textes administratifs portant sur l'étude et la traduction des documents officiels du et vers le français.

### Références bibliographiques

1. \*\*\* *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, available at <https://www.cnrtl.fr> [accessed April 2021].
2. \*\*\* *Dictionnaire juridique*, available at <https://www.dictionnaire-juridique.com> [accessed April 2021].
3. \*\*\* *Trésor de la langue française informatisé*, available at <https://www.atilf.atilf.fr> [accessed April 2021].
4. Abercrombie, N., Turner, B. S., Hill, S. (coord.) 1994. *The Penguin Dictionary of Sociology*, London: Penguin Group.
5. Adam, J.-M. 1990. *Éléments de linguistique textuelle : théorie et pratique de l'analyse textuelle*. Liège: Mardaga.
6. Aixelá, J. F. 1996. *Culture-specific Items in Translation*. In R. Álvarez, M. Carmen-África Vidal (eds) *Translation, Power, Subversion*, Clevedon: Multilingual Matters.
7. Cuche, D. 2003. *Noțiunea de cultură în științele sociale*. Iași: Institutul european.
8. Mayoral Asensio, R. 2003. *Translating Official Documents*. Manchester: St. Jerome.
9. Pop, M. 2009. "Du culturel au socioculturel, à propos de la traduction en roumain des documents personnels de langue française " in *Translationes*, vol. 1, Issue 1, pp. 81-96. Published Online: 2014-05-28. Doi: 10.2478/tran-2014-0004.
10. Pym, A., Schlesinger, M., and Z. Jettmarova (eds.) 2005. *Sociological Aspects of Translation and Interpreting*, John Benjamins: Amsterdam/Philadelphia.
11. Pym, A. 2004. "On the social and the cultural in Translation Studies", available at [http://www.tinet.org/~apym/on-line/research\\_methods/sociocultural.pdf](http://www.tinet.org/~apym/on-line/research_methods/sociocultural.pdf) [accessed on March 2021].
12. Zamfir, C., Vlăsceanu, L. (coord.) 1998. *Dicționar de sociologie*. București: Editura Babel.